

23^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(2-13 novembre 2015)

Liban

Intervention du Représentant permanent de la France

Genève, le lundi 2 novembre 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais saluer la délégation du Liban.

La France salue les efforts considérables effectués par le Liban pour accueillir les réfugiés venus de Syrie. Nous nous félicitons que le Liban continue de travailler avec la communauté internationale. Nous saluons, par ailleurs, les mesures prises en matière de lutte contre les violences domestiques.

La France formule les recommandations suivantes:

- abolir en droit la peine de mort ;
- mettre fin aux détentions arbitraires, aux actes de torture et aux mauvais traitements, y compris aux violences pratiquées par les forces de l'ordre et les forces armées ; lutter effectivement contre l'impunité des auteurs de tels actes ;
- mettre en place un dispositif juridique et une commission nationale d'enquête sur les personnes disparues, et ratifier la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- mettre fin au système de sponsor pour les employés domestiques migrants ;
- donner la possibilité aux femmes de transmettre la nationalité libanaise, et lever toutes les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- mettre en place des mesures afin de lutter contre le travail des enfants ;

- signer et ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
- favoriser l'enregistrement des réfugiés syriens par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), afin que la communauté internationale puisse aider le Liban à faire face à cette crise humanitaire, et à permettre le retour des Syriens dans le pays quand la paix reviendra. Favoriser l'accès des réfugiés à des moyens de subsistance.

Je vous remercie./.